

Mots de passe : les bons réflexes

Un mot de passe volé ouvre la porte à tous les comptes qui l'utilisent.

- 1 Un mot de passe différent pour chaque compte, sans exception.
- 2 Long : au moins 12 caractères, ou une phrase de passe de 4 ou 5 mots.
- 3 Un gestionnaire de mots de passe les crée et les retient pour vous.
- 4 Activez la double authentification sur la messagerie, la banque et les réseaux sociaux.
- 5 Ne le communiquez à personne, même à un « support technique » qui vous appelle.

Votre mot de passe a-t-il fuité ?

Vérifiez-le en toute confidentialité :

infonewscyber.fr/mot-de-passe

Besoin d'aide ?

17cyber.gouv.fr • assistance gratuite



Mots de passe : les bons réflexes

Un mot de passe volé ouvre la porte à tous les comptes qui l'utilisent.

- 1 Un mot de passe différent pour chaque compte, sans exception.
- 2 Long : au moins 12 caractères, ou une phrase de passe de 4 ou 5 mots.
- 3 Un gestionnaire de mots de passe les crée et les retient pour vous.
- 4 Activez la double authentification sur la messagerie, la banque et les réseaux sociaux.
- 5 Ne le communiquez à personne, même à un « support technique » qui vous appelle.

Votre mot de passe a-t-il fuité ?

Vérifiez-le en toute confidentialité :

infonewscyber.fr/mot-de-passe

Besoin d'aide ?

17cyber.gouv.fr • assistance gratuite



Faux conseiller bancaire : raccrochez !



L'escroc appelle avec le vrai numéro de votre banque et parle de fraude sur votre compte.

- 1 Votre banque ne vous demandera jamais un code reçu par SMS.
- 2 Ni de valider une opération dans l'application pour « l'annuler ».
- 3 Le numéro qui s'affiche peut être falsifié : ce n'est pas une preuve.
- 4 Raccrochez, puis rappelez vous-même le numéro au dos de votre carte.
- 5 Victime ? Faites opposition sur votre carte et portez plainte.

Les gestes en cas de fraude bancaire :

Le guide pas à pas :

infonewscyber.fr/guide/fraude-bancaire

Besoin d'aide ?

17cyber.gouv.fr • assistance gratuite



Cyberattaque : les premiers gestes



Écran bloqué, fichiers illisibles, demande de rançon : chaque minute compte.

- 1 Débranchez l'ordinateur du réseau (câble et Wi-Fi), sans l'éteindre.
- 2 Prévenez tout de suite votre responsable informatique ou votre prestataire.
- 3 Ne payez pas la rançon : rien ne garantit le retour de vos données.
- 4 Gardez les preuves : messages, captures d'écran, fichiers modifiés.
- 5 Faites-vous aider sur 17cyber.gouv.fr et portez plainte.

Toutes les étapes, pour les entreprises :

Le guide complet :

infonewscyber.fr/guide/ranconiciel-entreprise

Besoin d'aide ?

17cyber.gouv.fr • assistance gratuite

